



.AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE. MP 2018-08

1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché

Agence du Tourisme de la Corse. Service des Affaires Juridiques/ Marchés Publics
17, Bd du Roi Jérôme. B.P 19. 20181 Ajaccio Cedex 01
Tél: 04.95.51.97.97 Fax: 04.95.51.14.40
Mail : fleca@ctc-atc.com

2. Procédure de passation : Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure adaptée.(inférieur à 90 00.00 €HT)

3. Objet du Marché : Achat de prestations de services ayant pour objet le nettoyage et d'entretiens des locaux de l'ATC.

Code CPV: 7475 0000-1

4. Lieu d'exécution :

Les locaux de la personne publique

5. Durée du marché :

Il s'agit d'un marché d'un an reconductible deux fois par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans. La reconduction sera décidée par le représentant du pouvoir adjudicateur au moins un mois avant la fin de la période annuelle précédente.

6. Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard des critères suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1. Critère Prix	40%
2-Critère Matériel et produits utilisés	30%
3. Critère Valeur technique	30%

7. Délai de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

8. Retrait du dossier et renseignements:

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il peut être retiré à l'adresse mentionnée au 1 ou sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatspublicscorse.com/demat> avec annonceur = Agence du Tourisme de la Corse et la référence : MP 2018 08

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s) :

**Collectivité Territoriale de Corse - Agence du
Tourisme de la Corse
Service des affaires juridiques/marchés publics
17 boulevard Roi Jérôme
BP 19
20181 AJACCIO cedex 01
Françoise LECA
tel:0495517797
mail: fleca@ctc-atc.com**

9. Dépôt des offres au format papier ou sous forme dématérialisé :

Les offres devront être remises à la même adresse qu'au 5 du présent avis ou par voie dématérialisée qui est préconisée : <http://www.achatspublicscorse.com/demat> avec annonceur = Agence du
Tourisme de la Corse et la référence : MP 2018 08

10. Rédaction des Offres / Prix

Les Offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Fonds propres de la collectivité.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Les conditions de mise en œuvre du délai maximum de paiement sont celles énoncées par la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Compte 6283 chapitre 011

14. Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (CJA), peuvent être formés devant la juridiction visée les recours suivants :

- un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché (art. L.551-1 et R.551-1 à R.551-6 CJA),
- un référé contractuel (art. L.551-13 et R.551-7 à R.551-10 CJA) à compter de la signature du marché et dans un délai de trente-et-un jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché,
- un recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 16/07/2007, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché, assorti le cas échéant, d'un référé suspension (art. L.521-1 CJA),
- un recours en contestation de validité de la décision et du contrat l'arrêt du Conseil d'Etat du 04/04/2014 (recours tarn et garonne). Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours en pleine juridiction contre la passation de ce marché devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, y compris en faisant valoir, devant le juge du contrat, l'illégalité des actes « détachables » comme la présente décision. Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel « Legifrance - le service public de la diffusion du droit » : <http://www.legifrance.gouv.fr>

15. Durée de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

16. Date d'envoi à la publication : **Le 18 juin 2018**

17. Délai de remise des offres : Au plus tard **le 23 juillet 2018 à 16 heures** (heure française)